



ce qu'il faut **RETENIR**

CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 FÉVRIER 2023



DEMANDE DE CLASSEMENT

« STATION TOURISTIQUE »

Une reconnaissance

Après l'obtention, le 21 novembre dernier, du label « commune touristique », la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue s'apprête à présenter sa candidature pour l'obtention d'un classement complémentaire, celui de la « station touristique ».

Ce dernier constituerait la traduction d'une reconnaissance des efforts accomplis par la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue pour structurer une offre touristique sur son territoire et qualifier l'accueil. Elle permettrait en outre à la Ville d'être officiellement identifiée comme un acteur concerné par les effets d'une attractivité accrue justifiant des besoins ou équipements nouveaux.

L'autorisation de solliciter ce classement a été présentée à l'occasion du conseil municipal du 8 février 2023.

VOITURES ÉLECTRIQUES

Bientôt 3 bornes de recharge à proximité du centre-ville

En 2022, à la suite d'une Manifestation d'Intérêt Spontanée (MIS) et après une procédure de publicité pour s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, la Ville a conclu une convention avec la société Easy Charge pour l'installation de trois Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) sur les emplacements suivants :

- Chemin des Hors (parking de l'escargot)
- Cours René Char
- Avenue des compagnons de la Libération

Les travaux d'installation de ces bornes de recharges sont en cours de programmation.

RESTAURATION PATRIMONIALE

Une nouvelle souscription publique avec la Fondation du patrimoine

Dans le cadre du projet de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine juif communal, et en vue de la création de logements sociaux, la Ville souhaite lancer la restauration d'urgence de l'escalier ainsi que des façades et toitures associées de l'immeuble Beaucaire, situé dans l'impasse éponyme et inscrit au titre des Monuments Historiques, dont l'état est fortement dégradé. Une première campagne d'appel aux dons sera lancée par le biais de la Fondation du Patrimoine à partir du 1^{er} mars 2023 pour une durée de 18 mois. Les travaux sont prévus en 2023/2024. L'occasion pour la Ville de renouveler également son adhésion annuelle à la Fondation du Patrimoine.





ce qu'il faut **RETENIR**

CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 FÉVRIER 2023



PETITE VILLE DE DEMAIN

Approbation de la convention cadre du programme valant convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT)

C'est en 2021 que la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue a reçu le label « Petite Ville de Demain » (PVD) porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Au travers de ce dispositif, se dévoile un programme de soutien de l'État qui vise à donner à la commune les moyens nécessaires pour concrétiser ses projets structurants. Objectif : améliorer la qualité de vie des habitants en soutenant une dynamique de transition écologique.

Depuis plusieurs années, la Ville s'évertue à développer des actions en faveur du bien-être de ses habitants et s'attache à proposer des projets en faveur de la transition énergétique. Grâce au programme PVD, la mise en œuvre et la dynamique de ces actions sont désormais accélérées et facilitées.

À l'occasion du comité de projet du 24 janvier 2023, et après plus d'une année de travail mené en étroite collaboration avec la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV), la Ville a présenté au sous-préfet Christian Guyard, aux services de l'État et aux autres partenaires du dispositif, la convention cadre « Petite Ville de Demain ». Cette dernière, qui précise les ambitions du territoire et détaille les 48 actions du programme elles-mêmes déclinées en axes thématiques*, a été soumise au conseil municipal du 8 février 2023 pour approbation.

* Habitat, développement économique, commerce, transition écologique, patrimoine, espaces publics, services et équipements publics

